

NOTE A L'ATTENTION DE LA COMMUNE DE GIGNAC

Affaire suivie par Cédric VODICKA & Christelle MEILLAN

N/Réf : N26_004EAU

Objet : Avis du service des eaux sur le projet de construction d'une caserne de gendarmerie sur le secteur de la ZAC Passide sur la commune de Gignac

Dans le cadre des projets d'urbanisation, la commune de Gignac prévoit l'installation d'une caserne de gendarmerie sur le secteur Passide. Au vu des nouvelles données démographiques projetées sur ce projet, les compatibilités suivantes doivent être vérifiées :

- Adéquation besoin/ressource en eau potable
- Adéquation charge polluante et capacité de la station de traitement des eaux usées

PARTIE I Concernant l'eau potable

I. Unité de distribution (UDI) de Gignac / Aniane

La commune de Gignac est desservie par l'unité de distribution « Gignac / Aniane ». Cette unité de distribution dessert également la commune d'Aniane.

II. Ressource en eau de l'UDI de Gignac / Aniane

La ressource de l'UDI Gignac / Aniane est issue des forages de la Combe salinière situés sur la commune de Gignac. Ils sont autorisés par arrêté I3-III-027 du 12 avril 2013.

Les forages de la Combe Salinière disposent d'une DUP autorisant un débit de 5000 m³/j et 1 122 000 m³/an.

III. Capacité de stockage

La capacité totale du stockage sur la commune de Gignac est de 3 470 m³ :

- Réservoir de la Combe Salinière : 2 000 m³
- Réservoir de Notre-Dame : 1 000 m³
- Réservoir de Pioch Courbi : 470 m³

En 2050, le besoin estimé le jour de pointe pour la commune de Gignac est de 3 500 m³/j. L'autonomie de stockage en cas de rupture de l'alimentation est supérieure à 23 heures pour la commune de Gignac.

L'autonomie de stockage est donc largement satisfaisante.

IV. Schéma directeur - adéquation besoins/ressources

Le schéma directeur eau potable a été approuvé en 2021.

Les hypothèses de population de l'UDI Gignac / Aniane utilisées dans le schéma directeur s'appuient sur les documents en vigueur en 2021 :

- Projection de population 2030 : Moyenne : 11 704 hab / Population en pointe : 12 337 hab
- Projection de population 2050 : Moyenne : 15 175 hab / Population en pointe : 15 808 hab

Sur la commune de Gignac, différentes zones de développement ont été identifiées et des consommations spécifiques ont été insérées dans le modèle à l'horizon 2030 :

- La zone Lycée avec 11,5 m³/j
- La zone Cosmo avec 20 m³/j
- La zone Passide avec 27 m³/j

Il met en évidence que :

- **Le bilan est excédentaire actuellement avec un jour de pointe à 4 008 m³/j pour un volume autorisé de 5 000 m³/j.**
- **Le bilan est excédentaire en 2030 avec une pointe estimée à 4 151 m³/jour avec un rendement objectif de 75 %.**
- **Le bilan est à l'équilibre en 2050 avec une pointe estimée à 5 086 m³/jour. (Bilan à l'équilibre = 95 % < Taux de satisfaction des besoins < 105 %), avec un rendement objectif de 80 %.**

V. Synthèse des données de l'année 2024 pour la commune de Gignac

Commune de Gignac	
Volume mis en distribution (m³)	551 049
Volume comptabilisé (m³/an)	460 213
Rendement (en %)	83,5 %

Le rendement objectif des projections 2050 et d'ores et déjà atteint.

VI. Projet de construction « Gendarmerie et logements » sur la commune de Gignac : estimation du besoin en eau supplémentaire et nouvelle conclusion adéquation besoins/ressources

Le projet de la Gendarmerie prévoit :

- Une caserne avec 51 logements pesant 2,2 équivalent habitant (EH) chacun soit un total de **112 EH**
- 10 logements supplémentaires à prévoir à moyen terme soit un total de **22 EH**
- Des bureaux, qui pourront être occupés par 54 gendarmes avec une simultanéité estimée à 75 % (54 x 0,75 x 0,25 EH) soit **10 EH**

Le projet de la gendarmerie représenterait donc une population permanente supplémentaire estimée à **144 habitants.**

Le schéma directeur d'eau potable de la CCVH estime une consommation « domestique et assimilée » sur l'UDI de Gignac / Aniane de :

- 166 l/jour/hab le jour moyen
- 277 l/jour/hab le jour de pointe

Calcul du besoin en eau relatif au projet de gendarmerie sur la commune de Gignac

	Habitant	Ratio de consommation (l/j/hab)	Total consommation (m³/j)	Total fuites (m³/j)	Total besoin (m³/j)
Jour moyen	144	166	24	6	30
Jour de pointe	144	277	40	6	46

En conclusion, le nouveau besoin du projet de la gendarmerie est estimé à 46 m³/j en jour de pointe contre 27 m³/j initialement prévu en 2019, soit 19 m³/j supplémentaires. Les nouvelles conclusions de l'adéquation besoins/ressources sur l'UDI Gignac / Aniane sont les suivantes :

- **Le bilan reste excédentaire en 2030 avec une pointe estimée à 4 170 m³/jour avec un rendement objectif de 75 %.**
- **Le bilan reste à l'équilibre en 2050 avec une pointe estimée à 5 105 m³/jour. (Bilan à l'équilibre = 95 % < Taux de satisfaction des besoins < 105 %), avec un rendement objectif de 80 %.**

VII. Augmentation des capacités de prélèvements et de traitement

Le Schéma Directeur AEP prévoit l'augmentation des capacités de prélèvement et de traitement au profit de l'UDI Gignac / Aniane par :

- La mise en service du forage « Les Mattes » sur la commune d'Aniane qui permettra de couvrir les besoins de la commune d'Aniane (1 500 m³/jour) – Prévision 2030.
- La réalisation d'une nouvelle interconnexion avec une UDI voisine présentant une réserve utile de prélèvement (UDI de Saint-André et/ou UDI Le Pouget) – Prévision 2030

VIII. Conclusion : adéquation besoins/ressources en eau potable avec le projet de la caserne de gendarmerie à Gignac

Au vu des éléments ci-dessus exposés, **le service des eaux de la CCVH émet un avis favorable** concernant le projet de construction d'une caserne de gendarmerie (bureaux + logements) sur la commune de Gignac. En effet, malgré la consommation supplémentaire suscitée par ce dernier, l'adéquation besoins/ressources reste à l'équilibre dans les projections 2050 en jour de pointe.

De plus :

- Le rendement objectif de 80 % pour les projections 2050 et d'ores et déjà atteint par la commune.
- La CCVH s'emploie à sécuriser ses ressources sur l'ensemble de son territoire à horizon 2050 au travers de ses investissements comme exposé au paragraphe VII.

PARTIE 2 Concernant l'assainissement

I. Contexte

La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle, mise en service en 2007, présente une capacité nominale de 8 165 EH pour un volume journalier de 1690 m³. Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2020 prévoyait une saturation du traitement à horizon 2040-2050 mais les études complémentaires lancées par la CCVH ont mis en évidence une surcharge possible plus rapide dès l'horizon actuel 2025-2027.

De ce fait, la Direction de l'Eau a amorcé, dès 2020, le projet de d'extension de la STEU afin de satisfaire à la croissance de la commune ainsi qu'aux exigences environnementales et réglementaires.

II. Dimensionnement et Autorisation Environnementale

Le dimensionnement de la future usine a été fondé sur l'évaluation de la population réelle en 2019 (en raison des données INSEE disponibles croisées avec celle du Schéma directeur EU à la même date) puis sur la projection des données vers 2050.

En 2019, l'état des lieux présente la démographie ci-après

	2019
Population permanente raccordée (hab.)	6 220
Population saisonnière (estimée) raccordée (hab.)	476
.... dont résidents secondaires	180
.... dont population touristique	296
Population totale raccordée (hab.)	6 696

Pour la projection de la population future en 2050, les principaux projets de la commune avaient été intégrés à date de l'étude soit :

- Sur la ZAC Passide :
 - 485 EH pour le lycée Simone Veil et 10 EH pour le gymnase
 - 157 EH pour les macrolots 1 à 5 dont 110 EH pour le projet de la Gendarmerie et 47 EH pour les lots restants notamment du tertiaire
- Sur la ZAC La Croix
 - 224 EH pour le pôle santé
 - 25 EH pour l'antenne du CHU de Montpellier
 - 553 EH pour l'Ecoquartier sur la base de 2,4 occupants/logements
 - 20 EH pour la crèche
 - 4 EH pour le pôle d'échange intermodal
 - 20 EH pour la tranche 3 de la ZAC

Soit un total de 1 498 EH.

- A partir des populations déterminées précédemment et des hypothèses suivantes :
 - Un taux annuel de croissance de la population de 1,5% issu du PLU jusqu'en 2050
 - Une population saisonnière et des infrastructures touristiques constantes,

	2019	2050
Population permanente raccordée (taux 1,5%)	6 220	9 868
Projets ZAC Passide et ZAC La Croix	-	1 498
Population saisonnière (estimée) raccordée	476	476
Population totale raccordée	6 696 Arrondi à 6 700	11 842 Arrondi à 11 900

En situation future, en 2050, les populations raccordées sont estimées à 11 900 habitants soit une augmentation de 5 200 par rapport aux données 2019. Cette démographie a été convertie en équivalent habitants avec les ratios de pollution usuels pour aboutir à une capacité nominale de 11 755 EH. Ce chiffre est très sécuritaire car le taux de croissance a été maintenu à 1,5% sur toute la période sans inflexion à 1% sur 2030-2040.

La nouvelle STEU, avec une maille supérieure à 10 000 EH, a fait l'objet d'une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement instruite par les services de l'Etat (DREAL/DDTM et avis ARS). Suite à la procédure d'enquête publique réalisée en 2025, la Préfecture a validé le projet par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2025.

III. Conclusion : adéquation entre le projet de Gendarmerie et la capacité nominale de la future STEU

Le projet de la Gendarmerie avait été inclus selon les données disponibles au moment de l'élaboration du dossier réglementaire soit une caserne avec 50 logements pesant 2,2 EH chacun soit un total de 110 EH.

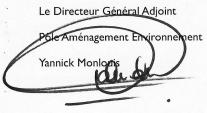
Le programme simplifié fourni à la direction de l'Eau en 2026 fait état de 51 logements + 10 logements à prévoir à moyen terme soit une augmentation de 11 logements à moyen terme et donc 24 EH supplémentaires. Par ailleurs les bureaux pourront être occupés par 54 gendarmes avec une simultanéité estimée à 75 % ($54 \times 0,75 \times 0,25$ EH) soit 10 EH. La charge totale supplémentaire de 34 EH par rapport au 110 EH prévu initialement peut largement être absorbée par la station partant du fait que tous les agents ne seront jamais simultanément à la fois à leur bureau et à leur logement.

Concernant le planning de la nouvelle usine par rapport au projet de caserne, il est prévu un début de travaux sur la STEU en 2027 et une mise en service en été 2028. Ce calendrier est cohérent avec l'édification du site de la Gendarmerie.

Pour conclure, la direction de l'EAU valide l'adéquation du projet de la Gendarmerie avec la capacité de traitement du système assainissement.

Conclusion générale

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le service des eaux de la CCVH émet un avis favorable concernant le projet de construction d'une caserne de gendarmerie (bureaux + logements) sur la commune de Gignac.

	Date	Visas	Observations
DIRECTRICE DE L'EAU : Claire TOURNOUD			En congés maternité
DGA – YANNICK MONLOUIS		 Le Directeur Général Adjoint Pôle Aménagement Environnement Yannick Monlouis	